



#### **Bienvenue à la Ville de Mirabel!**

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion?  
Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?  
Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses?  
Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 65 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.  
Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

## **Préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux – équipe arénas (projet pilote)**

Titre du poste : Préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux – équipe arénas (projet pilote)

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire

Statut : Autre

Nombre de poste : 2

Numéro de concours : J0425-0712

Date d'affichage : Le 24 avril 2025

Date de fin d'affichage : Le 7 mai 2025

#### **Nature du travail :**

\*Cette nouvelle fonction est créée dans le cadre d'un projet pilote conformément à la lettre d'entente numéro 38. Ainsi, au terme de ce projet pilote, il sera confirmé si cette fonction demeure permanente ou non.\*

La Ville de Mirabel est à la recherche de deux personnes dynamiques pour agir à titre de personne salariée régulière au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux – équipe arénas au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux – équipe arénas :

Accomplit divers travaux reliés à l'entretien, la réparation et/ou la construction des équipements du Service (arénas, parcs, terrains de balle, patinoires extérieures, centres culturels et autres);  
Utilise divers véhicules, pièces d'équipement et outils électriques, mécaniques ou autres;  
Opère la surfaceuse à glace;  
Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Il est à noter que pour la période du 2e dimanche de décembre au 1er samedi d'avril inclusivement le préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux – équipe arénas peut être affecté à l'opération de la surfaceuse à glace selon les besoins du Service. Lors de ces affectations, la personne salariée devra occuper l'horaire déjà établi qui est variable le jour, le soir, en semaine, la fin de semaine et les jours fériés.

#### **Exigences :**

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- Posséder un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente;
- Expérience sur l'opération d'une surfaceuse à glace, sera considéré comme un atout;
- Permis de conduire de classe 3 valide;
- Attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Entregent et capacité à travailler avec le public;
- Aptitude pour les travaux manuels;
- Expérience pratique de base en menuiserie, soudure et plomberie;
- Être disponible à travailler sur un horaire variable le jour et le soir, en semaine, la fin de semaine et les jours fériés.
- Expérience pratique de base en menuiserie, soudure et plomberie;
- Être disponible à travailler sur un horaire variable le jour et le soir, sur semaine et fin de semaine.

#### **Horaire de travail :**

L'horaire régulier de travail est de quarante (40) heures par semaine, de 8h à 16h incluant une période d'arrêt de travail rémunérée de trente (30) minutes.

Pour la période allant de la troisième semaine complète du mois d'avril au vendredi précédant la première semaine complète du mois de novembre, l'horaire de travail est de quarante (40) heures par semaine et il est le suivant :

- lundi au jeudi : de 7 h 30 à 16 h 15, avec une demi-heure (½) pour le dîner;
- vendredi : de 7 h à 12 h.

Durant la période du 2e dimanche de décembre au 1er samedi d'avril inclusivement, l'Employeur peut modifier l'horaire selon les besoins du service afin d'affecter la personne salariée à l'opération de la surfaceuse à glace selon les besoins du Service. Lors de ces affectations, la personne salariée devra occuper l'horaire déjà établi de quarante (40) heures par semaine qui est variable le jour, le soir, en semaine, la fin de semaine et les jours fériés.

#### **Conditions de travail :**

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur. Plus spécifiquement, vous bénéficierez :

- D'un milieu dynamique et d'une ambiance de travail formidable;
- D'un programme d'aide aux employés et à leur famille;
- D'un régime d'assurance collective;
- D'un régime de retraite à prestation déterminée avec une contribution de l'employeur;
- De banques de congés mobiles, fériés, maladie et de vacances.

Le taux horaire de l'échelon 1 est de 29,29 \$ et de l'échelon 7 de 35,04 \$.

#### **INSCRIPTION**

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

<https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZVFeQhxZDVB3FAYFNIRREk9PcxJcaVVcdVVMllx4f3kpK0ETXksdcGMGA0IYGhJTTnVgF3Y%3D&chk=ZVpaShM%3D&clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0425-0712&BRID=EX409839&SBDID=1&LANG=2>

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.